

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°	
FLERS	06.07.26	CV-26.382	8.3		
61100	REGISTRE DES ARRETES DE LA DIRECTION DES SERVICES AU PUBLIC				



OBJET :

**POUVOIR DE POLICE SPECIALE
REFUS TRANSFERT
SIRTOM DE LA REGION FLERS-CONDE**

DL - LJ - TM

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-9-2,

VU la compétence du Maire en matière de police spéciale relative à la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que le SIRTOM, en tant que groupement de collectivités compétent en matière de collecte des déchets ménagers, bénéficie de droit du transfert des pouvoirs de police spéciale relatifs à cette activité,

CONSIDERANT que le président du SIRTOM n'a pas sollicité ce transfert de pouvoir,

CONSIDERANT que le Maire, en sa qualité d'autorité de police municipale, est chargé d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques sur le territoire communal,

CONSIDERANT que le transfert des pouvoirs de police spéciale au SIRTOM n'est pas souhaitable pour la commune en raison de l'incapacité du SIRTOM à déployer sur son territoire un service de police habilité à poursuivre les contrevenants.

A R R E T E

ARTICLE 1 - APPLICATION

Le transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers au SIRTOM est refusé.

ARTICLE 2 - PUBLICATION

Le présent arrêté sera notifié au président du SIRTOM, affiché en mairie et publié si nécessaire dans la presse et sur le site de Flers-Agglo à la diligence des services.

ARTICLE 3 - RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 - EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le six juillet deux mille vingt-six



Le Maire

Jean-François BRISSET

Diffusion le : 17 JUL. 2026	
Commissariat Gendarmerie SIRTOM	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Affichage P. DUCHESNE COM (MM-BB) Police Municipale Service Citoyenneté et vie quotidienne